

Autorisation
de vaccination
RRO et rattrapages
DTPa-IPV / MenC

Autorisation de vaccinations 2022- 2023

(Ce document est destiné au médecin et à l'infirmier(ère) de l'école)

Madame, Monsieur, Chers parents,

Notre service/centre se propose de vacciner gratuitement les élèves contre la Rougeole, la Rubéole, les Oreillons. Nous proposons également de mettre en ordre les élèves qui ne sont pas à jour de vaccination contre la Diphtérie, le Tétanos, la Coqueluche et la Poliomyélite et la vaccination contre la Méningite C. Ces vaccinations pourront se faire au cours de l'année scolaire, mais seulement avec l'accord parental (autorisation signée). Merci de remplir attentivement le document suivant.

NOM, Prénom de l'élève :

Date de naissance : / /

Ecole :

Classe :

Apposer ici UNE VIGNETTE DE MUTUELLE AU
NOM DE L'ENFANT ou noter son NUMÉRO
NATIONAL BELGE : - -



VEUILLEZ JOINDRE UNE COPIE DE LA CARTE DE VACCINATIONS DE VOTRE ENFANT OU DES PAGES VACCINATION DE SON CARNET DE SANTÉ.

VEUILLEZ COCHER LA CASE DE VOTRE CHOIX

- ☐ Je demande à l'équipe de médecine scolaire de réaliser les vaccinations nécessaires.
- ☐ Je demanderai au médecin traitant (généraliste ou pédiatre) de mettre en ordre mon enfant.
- ☐ Je ne souhaite pas faire vacciner mon enfant actuellement pour la raison suivante :

En cas de données manquantes, j'autorise le médecin/l'infirmier(ère) scolaire à contacter la consultation ONE ou le médecin (généraliste, pédiatre) ayant vacciné mon enfant :

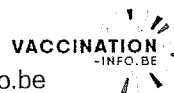
☐ OUI ☐ NON

Coordonnées de la consultation ONE et/ou du médecin traitant (nom, adresse, téléphone) :

Numéro de téléphone des parents : /

Date : / /

Pour plus d'informations sur la vaccination : www.vaccination-info.be



SIGNATURE(S) PARENTALE(S) :

La participation de l'enfant au programme de vaccination engendre un traitement de données à caractère personnel pour lequel l'ONE est responsable de traitement.

Le traitement de données est obligatoire, en vue de documenter les actes médicaux réalisés auprès du public bénéficiaire (loi du 28/08/2002 relative aux droits du patient).

Afin d'assurer le suivi des vaccinations, si votre enfant est inscrit à un des réseaux de santé belge, les données récoltées dans le cadre des vaccinations pourront être communiquées à des professionnels des soins de santé qui ont un lien thérapeutique avec le patient (pédiatres, médecins généralistes, consultations d'urgence, services de promotion de la santé à l'école). Les données seront conservées dans le dossier médical de votre enfant durant 30 ans.

Les données sont également anonymisées (cela signifie que votre enfant ne peut absolument plus être identifié) en vue de leur traitement ultérieur à des fins d'épidémiologie et de statistique. Ce traitement permet notamment d'évaluer la qualité et l'efficacité du programme de vaccination en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous disposez (sans frais), notamment, d'un droit d'accès et de correction aux données concernant votre enfant. Pour découvrir l'ensemble des droits dont vous disposez consulter la page : <https://www.one.be/one-cookies>.

Pour exercer ces droits, veuillez-vous adresser à l'Office de la Naissance et de l'Enfance (responsable du traitement) à l'adresse suivante : DPO, Chaussée de Charleroi 95, 1060 Bruxelles ou vous rendre sur la page : <https://www.one.be/public/contact/vie-privee>.

